

Département de Guadeloupe



Commune de Port-Louis

Enquête publique réalisée du 1er juin 2023 au 30 juin 2023

Demande d'autorisation environnementale relative aux travaux de dragage et de déroctage du port départemental de Port-Louis, présentée par le Conseil Départemental de la Guadeloupe

AVIS du COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR



Commissaire-Enquêteur : Ruddyse GIRARD

14/08/2023

Sommaire

I.	Mes conclusions motivées.....	2
1.1.	Sur la forme.....	2
1.1.1.	Avis sur la qualité de l’information du public	2
1.1.2.	Avis sur la qualité du contenu des pièces du dossier d’enquête.	2
1.2.	Sur le fonds.....	2
1.2.1.	Rappel de l’objectif poursuivi	2
1.2.2.	Recommandations des Personnes Publiques Associées	2
	• Recommandations de la DRASSM	2
	• Recommandations de l’Office Français de la Biodiversité Guadeloupe.....	2
	• Recommandations du Parc National.....	3
	• Recommandations de l’autorité environnementale	3
1.2.3.	Suggestions du public.....	4
	• La chronologie des travaux.....	4
	• Un port multifonctionnel	4
1.2.4.	Mes recommandations	4
	• Mettre en place des Mesures de Surveillance efficaces et efficientes pendant et après la phase de travaux	4
	• Développer une culture nautique.....	5
	• Gérer durablement les matériaux dragués et déroctés	5
	• Mettre rapidement en place un plan de formation territorial et concerté pour mieux préparer les hommes au développement du port et renforcer la compétitivité du territoire	6
	• Faciliter l’animation du port par une démocratie participative.....	6
II.	Avis du commissaire-enquêteur	6

La présente enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le conseil Départemental de la Guadeloupe, relative aux travaux de dragage d'entretien du port de Port-Louis et l'extension de son chenal d'accès par déroctage du port départemental de Port-Louis.

I. Mes conclusions motivées

1.1. Sur la forme

1.1.1. Avis sur la qualité de l'information du public

La communication autour du projet a fait l'objet de moyens réglementaires : communication médias, affichage sur site, affichage et communiqué mairie. Ajouté à cela, j'ai pris l'initiative de tenir une réunion publique en plus de mes permanences, qui m'a permis de recueillir des informations et suggestions de publics qui ne s'étaient pas déplacés lors des permanences.

1.1.2. Avis sur la qualité du contenu des pièces du dossier d'enquête.

Le dossier soumis à enquête publique était dense et de qualité, mais plutôt réservé à un public d'initiés. Heureusement que le Résumé non technique était plus accessible par tout public, et que des éclaircissements ont pu être apportés lors de la réunion publique.

Après consultation de la législation en vigueur et des différents outils de planification territoriale locaux, je confirme que le dossier présenté au public est conforme à la réglementation.

1.2. Sur le fonds

1.2.1. Rappel de l'objectif poursuivi

Dans le cas de la commune de Port-Louis, l'absence de dragage d'entretien depuis plus d'une vingtaine d'années se traduit par des hauteurs de sédiments portuaires extrêmement importantes, notamment en fond de port, empêchant l'utilisation pleine et entière des pontons existants.

Cette situation engendre un risque pour la sécurité maritime et un risque de disparition d'activités liées au port. Ces considérations sécuritaires ont amené le Conseil Départemental à estimer une cote de dragage de -3,50m CM du chenal et du port afin d'accueillir les bateaux de plaisance quel que soit l'horaire des marées. Le tracé de dragage retenu a pour vocation de conserver une navigabilité acceptable pour les usages actuels et dans un souci de préservation de nombreuses colonies coralliennes.

Le volume total de dragage et de déroctage sur le bassin portuaire et le chenal a été estimé à un total de 50 216m³ :

- **38 199m³ dans l'enceinte du port** (14 727m³ de sédiments et 23 472 m³ de roche calcaire)
- **12 017 m³ dans le chenal** (2 668m³ de sédiments et 9 349m³ de roche calcaire).

1.2.2. Recommandations des Personnes Publiques Associées

- *Recommandations de la DRASSM*

1. Réutiliser les sédiments issus du chenal pour le rechargement des plages comme alternative au clapage en mer.
2. Définir un périmètre de clapage plutôt qu'un point de clapage

- *Recommandations de l'Office Français de la Biodiversité Guadeloupe*

1. Détailler et soumettre à la validation du Sanctuaire Agoa le protocole soft-start destiné à éloigner les mammifères marins durant les travaux.

2. Veiller à toujours utiliser la plus petite puissance nécessaire à l'engin utilisé pour le déroctage par le prestataire.
3. Suivre les consignes de navigation, en phase de clapage en mer, selon la réglementation du Sanctuaire Agoa, :
4. Notifier immédiatement au Sanctuaire Agoa et au CROSS AG toute perturbation des cétacés constatée dans la Zone Économique Exclusive française tout au long des travaux.
5. Prévenir sans délai le Réseau National d'Échouage (RNE) en cas d'observations d'enchevêtrements, d'échouages ou de situation de détresse de mammifères marins et tortues marines.

- *Recommandations du Parc National*

1. Prendre en compte les dernières données sur la courantologie à Port-Louis
2. Adapter le planning des travaux de dragage-déroctage au comportement des mammifères marins et des tortues marines en évitant le carême, qui correspond au pic de passage des baleines à bosses, ainsi que la période de juin à août pour préserver la quiétude des tortues marines en ponte.
3. Vérifier à l'aide d'un ROV la nature des eaux du site de clapage avant tout démarrage de travaux
4. Envisager à l'avenir, une alternative au clapage en mer par un traitement des sédiments à terre.
5. Mettre en place une barrière anti-pollution et un rideau de bulles pour réduire les risques de pollution générés par le panache de turbide et les risques de pollution sonore induits par le bruit des travaux.

- *Recommandations de l'autorité environnementale*

1. Actualiser le résumé non technique après avoir complété l'étude d'impact selon les recommandations formulées
2. Présenter un résumé non technique dans un document indépendant afin de faciliter son accessibilité au public
3. Compéter l'analyse de l'état initial par une description du bâti existant situé à proximité ou aux alentours du site du projet, en indiquant la présence d'établissement recevant du public.
4. Approfondir la piste d'une valorisation même partielle des matériaux issus spécifiquement du déroctage du chenal ;
5. Étudier, en relation avec l'équipe Agoa, la possibilité de mettre en place une mesure de compensation en faveur des cétacés potentiellement dérangés pendant les travaux ;
6. Étudier, en relation avec le réseau tortues marines Guadeloupe, la possibilité de mettre en place une mesure de compensation :
7. Détailler la procédure de soft-start ainsi que le protocole de surveillance de la présence de cétacés et le soumettre à la validation du sanctuaire Agoa ;
8. Mettre en place une mesure de compensation en faveur des biocénoses benthiques impactées pendant la phase de travaux et durant la phase d'exploitation de l'aménagement ;
9. Mieux dimensionner la mesure de réduction relative à la transplantation de colonies coralliennes ;
10. Garantir que les produits issus du drage n'impacteront pas le Grand-cul-de-sac-marin en prévoyant par exemple un suivi de ces produits par des prélèvements périodiques sur cette zone.

1.2.3. Suggestions du public

- *La chronologie des travaux*

Comme les travaux de déroctage du chenal semblent durer moins longtemps que le dragage, le public suggère de les réaliser en premier lieu. J'attire toutefois l'attention sur le fait que l'historique des travaux réalisés dans le port de pêche a dévoilé les difficultés de terrains rencontrées par l'entreprise chargée du déroctage de l'époque alors même qu'elle avait opté pour l'utilisation d'un BRH (Brise-Roche Hydraulique) couplé à du Minage. Or, pour ces travaux, seul la technique de BRH a été préconisée avec drage hydraulique par souci de préservation de l'environnement marin.

Par ailleurs, la ponte des tortues marines s'étalant jusqu'à fin août, je préconise un démarrage des travaux en septembre 2023. Et sachant que les travaux risquent d'être perturbés par la saison cyclonique, il importera de bien communiquer autour de l'avancement des travaux pour que le public supporte au mieux les nuisances qui seront générées par les travaux. D'autant qu'un comité des usagers du littoral de Port-Louis a vu le jour au courant du mois de juillet 2023.

- *Un port multifonctionnel*

Les usagers du port ont beaucoup pointé du doigt le caractère non multifonctionnel du port, et suggéraient la réalisation de plusieurs types de travaux permettant le rallongement de la digue, la création d'un chenal et la recherche d'une bathymétrie naturelle. Ils demandaient aussi le développement des infrastructures de pêche professionnelle (machines à glace, meilleur fonctionnement de la halle aux poissons, l'accessibilité à l'eau potable, la sécurité dans l'enceinte portuaire).

Toutes ces demandes ne font pas l'objet de l'enquête publique actuelle, mais seront assurément pris en compte dans le cadre du schéma des ports départementaux 2022-2028 qui prévoit des travaux de réhabilitation du bassin portuaire, et notamment des profondeurs d'eau ainsi que l'aménagement d'infrastructures portuaires.

La réalisation des travaux d'approfondissement des ports et chenaux est soumise à la contrainte de mesures environnementales, qui prennent la forme de dispositifs compensatoires et d'actions d'accompagnement, destinés à préserver et restaurer les infrastructures naturelles et les fonctions écologiques essentielles des zones aménagées. Les autres demandes du public devront faire l'objet d'autres commandes publiques à cofinancements dédiés.

1.2.4. Mes recommandations

- *Mettre en place des Mesures de Surveillance efficaces et efficientes pendant et après la phase de travaux*

- ✍ **L'élaboration d'indicateurs de suivi pour un ajustement des actions à mener**

Voir exemples antérieurs cités en annexe 8 du rapport d'enquête publique.

- ✍ **Un port de pêche doté d'instruments de suivi d'intérêt régional**

S'il est vrai qu'auparavant, les ports ne recouraient, pour leur fonctionnement, qu'à des données des paramètres de météo (vent, précipitation, ...), le contexte actuel des effets néfastes du réchauffement climatique oblige le port de Port-Louis à se moderniser dans une démarche de Port propre et connecté aux orientations de développement durable préconisés par la COP 31. Il devra pour ce faire, se doter d'instruments de recueil de données océaniques et environnementales modernes. Ainsi, le port pourrait se doter d'une bouée multifonctions pour l'acquisition en temps réel de ces données pour un

meilleur monitoring de son environnement (alertes sismiques sous-marines, alertes tsunamis, alerte effets du changement climatique, alerte cyclones, alerte pollution des eaux ...)

- *Développer une culture nautique*

- ✍ **La sensibilisation et l'accompagnement des plaisanciers, des usagers du port et de la population à la préservation du milieu marin**

Il m'apparaît pertinent d'inciter les usagers du port à adopter les bons gestes d'un point de vue écologique pour réduire la pollution dans le bassin portuaire (Source : <https://www.info.boaton.fr/post/tout-ce-qu-il-faut-savoir-sur-les-eaux-grises-et-les-eaux-noires>)

Les eaux grises

- Privilégier des produits naturels ou bio pour leurs toilettes et l'entretien des bateaux.
- Aménager le port d'installations permettant aux usagers de faire leur vaisselle et les autres nettoyages à terre.
- Faciliter l'accès à l'eau potable dans l'enceinte portuaire

Les eaux noires

- Proposer des services de pompage afin de ne pas déverser les eaux noires dans le port.
- Équiper le port de toilettes à terre.
- Inciter et accompagner les plaisanciers pour utiliser des bacs de rétention pour leurs eaux usées.
- Former les usagers au traitement anti-fouling de leurs bateaux et engins.

- *Gérer durablement les matériaux dragués et déroctés*

- ✍ **La gestion des macrodéchets**

Récupérés lors des dragages, ils sont triés par matériaux : il s'agit souvent de ferrailles et aussi de blocs de cailloux d'enrochements. Leur nombre et leur nature dépendent de la fréquence des dragages dans le port et du type de port. Ils sont triés par type et recyclés comme tout déchet dans les filières agréées présentes sur le territoire du Nord Grande-Terre.

- ✍ **L'éventualité d'une gestion des sédiments à terre**

Pour les sédiments marins, les risques dus aux contaminants sont un frein à ces filières de transformation. La plupart du temps on procède à du tri granulaire par séparation mécanique.

- Les sédiments dragués peuvent être réutilisés sur place pour restaurer les berges, lutter contre l'érosion ou créer des îlots. Et compte-tenu du nombre d'îlets et des plages à proximité du périmètre du projet, je considère les remarques de l'autorité environnementale pertinente pour la réutilisation des sédiments dragués sur ces différentes plages. Il apparaît donc opportun que le pétitionnaire étudie cette possibilité en phase d'exploitation des travaux.
- Les sédiments dragués peuvent être utilisés l'épandage ou la rehausse de sols. Cette hypothèse mérite d'être travaillée de concert avec le monde agricole, d'autant que Port-Louis est historiquement une commune agricole et marine.
- Les sédiments marins tels que le sable peuvent être employés dans le domaine du bâtiment et de la construction. Dans ce cas, ils font l'objet d'un tri granulométrique de manière à séparer les fractions sableuses plus facilement valorisables (notamment dans des travaux de génie civil) de celles qui le sont moins (fines argileuses en particulier). Concernant les matériaux les plus fins, des études préalables en laboratoire peuvent être conduites de manière à vérifier la

faisabilité et les conditions de la valorisation. Les matières peuvent également être mélangées à d'autres matériaux pour réhabiliter des sites industriels ou combler certaines zones. Ces hypothèses méritent d'être travaillées de concert avec les industriels.

Si les opérations de dragage et d'immersion des sédiments, sont absolument indispensables pour le maintien, voire la croissance, des ports maritimes, elles s'inscrivent aujourd'hui dans des processus de plus en plus réglementés. La fin en 2025 du clapage en mer, qui était systématique autrefois, va devoir de plus en plus céder la place à des traitements à terre.

- *Mettre rapidement en place un plan de formation territorial et concerté pour mieux préparer les hommes au développement du port et renforcer la compétitivité du territoire*

Le Maire de la commune a fait remarquer, que les formations du lycée professionnel du Nord Grande-Terre n'étaient pas adaptées aux besoins du territoire dans le domaine agricole et maritime.

Je rappelle qu'il faut envisager un plan de formation à l'échelle du bassin Nord Grande-Terre, et je préconise la mise en place d'un plan de formation concerté et cohérent avec tous les acteurs du territoire concerné, les collectivités locales et l'académie Guadeloupe. Cette étape est incontournable pour donner au port de pêche de Port-Louis son rayonnement territoriale et son ambition d'ouverture sur le Nord Caraïbe.

- *Faciliter l'animation du port par une démocratie participative*

Lors de la réunion publique que j'ai organisée, j'i bien saisi le besoin des usagers du port à être associés aux projets, tout au long du processus décisionnel. Certes, le conseil portuaire existe, mais il s'agira de le réunir plus souvent. A cela, s'est ajouté très récemment, la création d'un comité des usagers du ports.

II. Avis du commissaire-enquêteur

- Considérant **la justification des travaux** pour améliorer la fréquentation du port de pêche de Port-Louis par ses usagers,
- Considérant que **le choix du clapage en mer**, justifié par le pétitionnaire et approuvé par l'autorité environnementale, est parallèlement accompagné d'opérations, certes insuffisantes mais concrètes, de gestion à terre, des macrodéchets et d'une partie des matériaux déroctés
- Considérant la **conformité du dossier de demande d'autorisation environnementale** avec les documents de planification régionale, et la réglementation nationale, européenne et internationale en vigueur,
- Considérant **la régularité de l'information du public**,
- Considérant des différentes **recommandations et suggestions émises par les PPA (Personnes Publiques Associées), l'Autorité Environnementale et le public**,
- Considérant la **sincérité du pétitionnaire quant à l'estimation des nuisances occasionnées par les travaux**, et **les efforts réalisés pour ajuster, à l'échelle du projet, les mesures ERC (Évitement – Réduction – Compensation) et les mesures de suivi**, proposées dans un souci de préservation de l'environnement,
- Considérant **les réponses apportées par le pétitionnaires dans le procès-verbal de synthèse des observations**,
- Considérant que **les travaux amélioreront les conditions de navigation pour les usagers du port**,
- Considérant **l'impact indéniable de ce projet sur le développement territorial du Nord Grande-Terre, l'amélioration de sa compétitivité et son rayonnement au niveau de l'archipel**

Guadeloupe, et la possibilité de son ouverture sur l'extérieur (Nord Caraïbe, France hexagonale et Europe),

Je donne un **avis Favorable** à la demande d'autorisation environnementale du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de dragage et de déroctage du port de pêche et de son chenal d'entrée à Port-Louis.

Le Moule, le 14 août 2023,



Ruddyse GIRARD, le commissaire-enquêteur.